



Règlement d'Ordre Intérieur

Plaines communales 2025

Rochefort & Han-sur-Lesse

Sous agrément de l'ONE, La Farandole coordonne les plaines communales sur les sites de Rochefort et Han-sur-Lesse.

Le thème du projet pédagogique 2023-2025 est « La Nature : ses habitants et ses ressources ». Afin d'en savoir plus, nous vous invitons à consulter le projet pédagogique qui est téléchargeable sur notre site. Vous aurez également l'opportunité de le feuilleter librement à l'entrée de chaque site de plaines.

1. Contact

La Farandole asbl

Rue de Behogne, 45 à 5580 Rochefort – 084/ 36.75.85 – 0477/ 18.31.64

www.lafarandole.be

Responsable des inscriptions : Lydie Van de Venne - plaines@lafarandole.be

Coordinatrice : Moriah Yarden - moriah.yarden@lafarandole.be

Durant les plaines, tout appel devra exclusivement se faire au 0477/18.31.64

2. Inscription

Pour inscrire votre enfant, merci d'envoyer votre demande par mail à plaines@lafarandole.be en précisant le nom de l'enfant, son âge au 1er jour de plaine, les dates d'inscription et le site (Han-sur-Lesse ou Rochefort). Dès la première demande, l'enfant est préinscrit.

Vous recevrez ensuite, par retour de mail, un lien vers un formulaire en ligne qu'il faut compléter et valider.

Si vous éprouvez des difficultés à compléter le formulaire, vous pouvez vous rendre à l'Espace Public Numérique (Rue Sauvenière, 16 à Rochefort). Le médiateur numérique pourra vous accompagner dans la démarche.

3. Tarifs et paiement

Pour les enfants répondants à l'une des conditions suivantes :

- Résidence dans la commune de Rochefort
- Fréquentation d'une école de la commune de Rochefort
- Parents travaillant dans la commune de Rochefort

Le montant de la cotisation s'élève, en fonction du nombre d'enfants d'une même fratrie, chaque semaine à :

- 35€ pour le 1er enfant
- 30€ pour le 2e enfant
- 20€ à partir du 3e enfant

Pour les enfants n'entrant dans aucune des conditions ci-dessus, la cotisation s'élève à 40€ par semaine.

Une facture vous sera envoyée par mail dès validation de l'inscription. Afin d'éviter tout rappel et frais, merci d'effectuer le paiement dans les délais et de respecter la communication structurée.

REMARQUES IMPORTANTES

- Les inscriptions et les paiements doivent être effectués avant les plaines.
- Il existe des services pouvant prendre en charge le paiement de la cotisation tels que le Service de l'Aide à la Jeunesse ou le CPAS, n'hésitez pas à faire appel à eux.
- Toute inscription validée sera due, que l'enfant ait été présent ou non. Aucun remboursement ne sera effectué sans la présentation d'un certificat médical en bonne et due forme.

4. Public accueilli

Nous accueillons les enfants de 4 à 12 ans. L'enfant doit avoir 4 ans accompli au 1^{er} jour de plaine.

Sous certaines conditions (voir chapitre 8), nous accueillons également des enfants porteurs de handicaps.

Tout enfant inscrit bénéficie de la couverture d'une assurance prise en charge par la Ville de Rochefort.

5. Lieux, dates et horaires

Lieux :

Rochefort : Ecole communale du centre – Rue de l'église, 2

Han-sur-Lesse : Ecole communale - Rue Joseph Lamotte, 3

Dates :

Du lundi au vendredi du 14 juillet au 08 août 2025 (sauf le lundi 21/07, jour férié).

Horaires :

8h – 9h : accueil

9h – 16 : activités et pauses

16h – 17h : accueil

A leur arrivée, les enfants doivent être accompagnés jusqu'au lieu d'accueil sur le site des plaines.

Pour le retour, nous vous invitons à patienter à l'extérieur le temps qu'un membre de l'équipe aille chercher votre enfant. Les enfants repartent exclusivement avec les personnes mentionnées dans leur fiche d'inscription sauf si le coordinateur est prévenu au plus tard le matin même.

Nous constatons chaque année des retards répétés et longs. Nous vous demandons d'être ponctuels pour reprendre vos enfants : l'heure limite de départ est 17h00. Au-delà de cette heure, nous vous réclamerons une participation financière de 10€ par quart d'heure entamé.

6. Équipe d'encadrement

Sur chaque site, il y a 1 coordinateur(trice) et des animateurs(trices).

Le(La) coordinateur(trice) a en charge la cohésion de l'équipe d'animateurs, la responsabilité et la mise en place du projet pédagogique, le contact avec les parents, la logistique et la gestion des conflits. Il/Elle accompagne les animateurs dans leur évaluation et s'occupe du travail administratif au sein de la plaine (inscriptions, activités culturelles...).

L'animateur(trice) veille à :

- Accueillir les enfants dès leur arrivée
- Prendre en charge le groupe qui lui est attribué
- Concevoir des activités répondant aux besoins des enfants et en accord avec les objectifs des centres de vacances imposés par l'ONE (le développement physique de l'enfant, la créativité, l'intégration sociale et l'apprentissage de la citoyenneté).
- Participer de manière active aux activités préparées en équipe
- Surveiller attentivement les moments de jeux libres (en intérieur ou en extérieur)
- Veiller à l'hygiène des enfants
- Créer un cadre calme et serein pour la collation et les repas
- Surveiller la sieste en respectant le temps de repos de l'enfant
- Être présent pour l'enfant qui est en demande : évaluer ses besoins
- Veiller au bien-être de l'enfant au sein du groupe
- Adopter un langage respectueux envers l'enfant
- Communiquer et s'organiser en équipe
- Transmettre toute information utile au coordinateur

7. L'organisation des groupes

À Rochefort, vu le nombre élevé de participants, les enfants sont répartis en groupe par tranches d'âges. Les groupes ne sont pas figés, il est possible que l'enfant intègre un groupe d'une tranche d'âge différente après appréciation du/de la coordinateur/trice, des animateurs et de l'enfant lui-même.

À Han-sur-Lesse, les enfants étant moins nombreux, les activités se déroulent généralement en un seul groupe.

8. Accueil des enfants porteurs de handicaps

« L'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est d'abord un enfant avec ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi recherche des relations épanouissantes et souhaite établir des liens d'amitié avec d'autres enfants. »

Depuis 2018, nous accueillons des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap.

L'enfant à besoins spécifiques est un enfant dont l'accompagnement doit être adapté selon ses caractéristiques et ses besoins, tout en favorisant son intégration au sein du groupe.

Pour des raisons d'organisation et d'encadrement, nous ne pouvons pas accueillir plus de deux enfants à besoins spécifiques par semaine.

Il est impératif de prévenir dès les préinscriptions si l'enfant doit être pris en charge selon des besoins spécifiques. Dans ce cas, la personne responsable des plaines doit convenir d'un entretien avec les parents afin d'évaluer les besoins de l'enfant, déterminer si les infrastructures sont adaptées pour lui et voir s'il y a des éventuels aménagements à mettre en place.

Cet entretien est obligatoire. Il est vivement conseillé que l'enfant soit également présent afin qu'il ait un premier contact avec la personne responsable des plaines. Un carnet de route est à remplir entièrement par les parents, de préférence lors de l'entretien même. Il est ensuite directement mis à disposition des animateurs.

Un rappel, ainsi qu'un échange « questions/réponses » sur l'accueil des enfants extraordinaires est organisé lors des journées de préparation « pré-plaines », entre le responsable des plaines, les coordinateurs et les animateurs.

9. Informations générales + quelques règles

- Il est strictement interdit d'amener des jeux personnels, des GSM, des appareils photos ou tout autre objet de valeur.
- Nous insistons sur les valeurs de respect et du vivre ensemble. Les plaines de vacances sont un lieu de rencontre où l'on apprend à vivre ensemble dans la bonne humeur tout en se respectant, tant par le comportement que par le langage. Tout comportement posant question sera discuté en équipe. L'enfant sera invité à évaluer son comportement à l'aide d'une fiche de réflexion prévue à cet effet. En cas de comportement problématique grave ou répétitif, une exclusion pourra être envisagée.
- Il est nécessaire pour les enfants de se munir de vêtements adaptés aux activités et à la météo, ainsi que d'un pique-nique, de collations et d'eau.
- Soyez attentifs à inscrire le nom de vos enfants sur le matériel lui appartenant. Les objets oubliés seront mis de côté par l'équipe. Veillez à les réclamer avant la clôture des plaines.
- Les collations et boissons saines telles que de l'eau, des fruits, des tartines... sont à privilégier (pas de soda, ni de sirop). Les repas à réchauffer ne sont pas autorisés (nous n'avons pas le matériel adéquat sur place).
- Veillez à munir l'enfant d'une casquette et de crème solaire en période de forte chaleur.